

PINEL BRETON : LAMOTTE FER DE LANCE DE LA PREMIÈRE EXPÉRImentation RÉGIONALE

Dans le cadre de la loi de Finances 2020, le Conseil constitutionnel a validé l'expérimentation en Bretagne du dispositif « Pinel » afin de l'adapter aux enjeux du territoire. **Il s'agit ici du premier dispositif régional qui répond aux enjeux locatifs.** Cette particularité bretonne a pour objectif d'améliorer ce dispositif d'aide à l'investissement locatif, en le corrélant au développement des villes bretonnes. Ainsi, certains quartiers de villes comme Brest, Vannes ou Lorient sont de nouveau éligibles au Pinel.



Acteur engagé du développement du territoire, Lamotte est présent depuis longtemps sur ces territoires. Le Groupe familial breton s'associe donc pleinement à ce dispositif avec ses programmes en cours, confortant ainsi sa position stratégique sur ces zones.

LE PINEL BRETON, UNE VÉRITABLE APPROCHE TERRITORIALE

Axée sur les cœurs de ville, la mesure d'incitation fiscale a pour vocation de répondre à la forte demande locative avec la construction de logements neufs.

Avec ce Pinel Breton, la Région a obtenu la mise en place d'un dispositif territorial expérimental. Concrètement le dispositif Pinel défini en France des zones A, Abis et B1. Avant la mise en place de cette expérimentation le Pinel ne concernait plus que 2 zones en Bretagne : Rennes Métropole et Saint-Malo Agglomération. Il créait ainsi un fort déséquilibre pour des villes comme Vannes, Lorient ou Brest en quête de développement. Le groupe de travail, constitué de la Fédération de la Promotion Immobilière, la Région Bretagne, les bailleurs sociaux, les villes et les services de l'État, a pu identifier les communes « locomotives » du territoire afin de définir des zones plus pertinentes et plus en phase avec le dispositif. Ainsi, des zones ont été supprimées à Rennes et en région malouine au profit de zones à Brest, Vannes et Lorient, notamment, en fonction des enjeux locatifs de ces différentes zones.

« Lamotte, considérait déjà ces territoires comme des vecteurs important de développement. Nous avons donc initié des programmes immobiliers dans ces différentes villes. L'arrivée du Pinel Breton, confirme la position de Lamotte sur ces territoires et offre de belles opportunités aux investisseurs ». Antoine BOTREL, Directeur d'agence Lamotte Rennes.

Le dispositif Pinel concerne tout investissement locatif avant le 31/12/2021 sur les communes ou parties des communes bretonnes éligibles au dispositif. Il permet une réduction d'impôts sur le revenu jusqu'à 21 % du prix d'acquisition dans la limite de 300 000 € soit jusqu'à 63 000 € pour tout investissement destiné à la location pendant 12 ans, soumis à conditions. C'est un levier intéressant pour construire un patrimoine immobilier solide et s'assurer des revenus complémentaires, tout en réduisant le revenu foncier.

CONTACT PRESSE

LES PROGRAMMES LAMOTTE ACCESSIBLES AVEC LE PINEL BRETON

// À BREST

Nouveau Monde : Bénéficiant d'un emplacement privilégié sur le port de commerce, le programme regroupe 3 bâtiments comprenant :

- 60 appartements, tous dotés de terrasse ou balcon, dont 15 appartements en « coût abordable » : accession à prix plafonnée, selon conditions de ressources.
- Des bureaux et commerces sur 3 345 m².
- Un hôtel de 75 chambres.



L'ensemble des bâtiments disposent d'une offre importante de stationnements privés, attribués, et organisés sur 2 niveaux dont l'accès est sécurisé. La livraison est prévue pour le 4^e trimestre 2021.

Trois autres programmes sont accessibles avec le dispositif Pinel à Brest :

- Ty Gwen,
- Cap Ouest : un tout nouveau lancement situé rive droite dans un quartier résidentiel apprécié,
- et prochainement Lanroze.

// À LORIENT

La résidence Quai Chazelles, est déclinée en 2 ensembles de 5 et 6 étages, et accueille des appartements de 2, 3 et 4 pièces ainsi que des maisons de 3 pièces orientées plein Sud, agrémentées chacune d'un jardin. Le programme a été livré en 2018.



Des programmes éligibles au Pinel Breton sont également prévus à Noyal-sur-Vilaine ou encore Vannes, en plus des opérations déjà éligibles au dispositif Pinel sur Rennes Métropole ou Saint-Malo.

// À PROPOS DE LAMOTTE

Lamotte intègre les savoir-faire et les expertises permettant d'être présent sur tous les segments : construire, gérer, exploiter ou investir. Groupe familial indépendant, Lamotte réalise en 2019 un chiffre d'affaires cumulé de 371 134 K€ HT. Implanté dans les grandes métropoles françaises (Paris, Rennes, Nantes, Bordeaux, Lyon), le Groupe Lamotte accompagne avec ses 570 collaborateurs les mutations des villes et les grands projets de vie. En 2019, ce sont 1 421 logements réservés, 28 000 m² d'immobilier d'entreprise et commerces construits, 600 000 m² d'immobilier d'entreprise gérés, 4 850 logements gérés et 12 résidences services seniors exploitées.

www.groupe-lamotte.com

CONTACT PRESSE